

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice 13
Présents 10
Procurations 3
Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage de la délibération : 14 AVR. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,
Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,
Mme Monique ROUTABOUL a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-22 Aide sociale n°6 : aide financière pour des séances de psychomotricité

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée par une mère isolée avec 2 enfants de moins de 6 ans pour le financement des séances non remboursées de psychomotricité pour de l'un de ses enfants en attendant la prise en charge par la Plateforme de Coordination et d'Orientation.

Il est proposé de prendre en charge le coût des séances de psychomotricité à hauteur de 500 €

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge des séances de psychomotricité à hauteur de 500 €.

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/04/2023

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230411-CA0411_202322-DE

